



NON aux lois Blanquer !

Articles

2,3,4

ATTENTION

L'instruction obligatoire dès 3ans
= partage du budget des collectivités entre les
écoles maternelles publiques et privées

Article

6

NON

Création d'établissements
des savoirs fondamentaux
= 1 collège + plusieurs écoles primaires
NON à la disparition des directeurs d'école !
OUI à l'école à taille humaine !

Article

8

ATTENTION

Des expérimentations pédagogiques
initiés par des chercheurs dans le cadre de
leurs travaux et non à l'initiative des équipes
pédagogiques.

Samedi 30 mars

mobilisons-nous !

RDV 15h30

**Place des Halles
à Chartres**

Article

9

NON

Remplacement de l'institution indépendante
d'évaluation (Cnesco) par le CEE =
10 membres sur 14 choisis par le ministre

Articles

10,11,
12,14

ATTENTION

Non au remplacement des Espé par les Inspé
Oui au principe de préprofessionnalisation
s'il permet une entrée progressive dans le
métier (y compris financièrement).



19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes, 28000 CHARTRES
02.38.78.05.15 28@se-unsq.org